

17^{ème} Rencontres Nationales de la FÉDÉEH

Réunion dimanche matin le 14 février 2016

Atelier « Commission Mobilité internationale »

Sujet : Évoquer avec CLC la possibilité de développer l'accès aux séjours linguistiques des jeunes handicapés.

Table des matières :

1. État des lieux :	1
1.1. L'invité du jour : CLC une école qui veut jouer un rôle pionnier en matière d'accueil du handicap.	1
1.1.1. Un acteur majeur des séjours linguistiques	1
1.1.2. Une sensibilité au handicap et aux causes de société.....	1
1.1.3. Concilier respect des impératifs d'une entreprise mercantile	2
1.2. Les expériences de mobilité des jeunes de la FÉDÉEH : un vécu inégal.....	2
1.2.1. La réalité de la mobilité internationale	2
1.2.2. Quels problèmes ?.....	2
2. Solutions, positions dans la négociation et propositions :	3
2.1. Comment optimiser la préparation du séjour.....	3
2.2. Des positions divergentes :	4
2.3. La solution : créer un partenariat FÉDÉEH-CLC	4

1. État des lieux :

1.1. L'invité du jour : CLC une école qui veut jouer un rôle pionnier en matière d'accueil du handicap.

1.1.1. Un acteur majeur des séjours linguistiques

- **Club Langues et Civilisations, CLC** représentée par Lola CLC, a été contactée au Salon de l'étudiant le 17 janvier 2016. La structure a été invitée par la Commission Mobilité internationale aux Rencontres Nationales de la FÉDÉEH.
- Cette école de langue est une structure qui assure depuis 45 ans l'accueil de jeunes, étudiants ou non dans près d'une centaine d'école dans près d'une vingtaine de pays. Flux important : 4000 étudiants par an et 11000 jeunes en tout.

1.1.2. Une sensibilité au handicap et aux causes de société

- CLC a été contactée au Salon de l'étudiant le 17 janvier 2016. CLC avait déjà parcouru le site internet de la FÉDÉEH. Intérêt manifeste pour l'accueil d'étudiants handicapés.

- Accueil qui est déjà effectué selon la formule de « l'hébergement-enseignement » ou « one-to-one ». Un enseignant hébergeur dispense des cours particuliers fondé surtout sur une approche qui laisse une grande place à la conversation.
- Le handicap est renseigné dans le formulaire d'inscription. Les PMR ne sont pas systématiquement accueillies, mais sont accueillies au cas par cas selon le niveau d'accessibilité des écoles.
- Engagement dans des projets RSE comme La Chaîne de l'Espoir.

1.1.3. Concilier respect des impératifs d'une entreprise mercantile

- Il est précisé par Lola que CLC est une entreprise mercantile.
- Pour concilier rentabilité et CLC est prêt à jouer la carte de l'accessibilité dans une école qui servirait de laboratoire à l'accessibilité, le site **Londres Finchley**. Cette école deviendrait accessible pour tout handicap { PMR, déficience auditive, déficience visuelle... } en appliquant les standards d'accessibilité.
- La validité de la politique handicap sera évaluée à l'aune de la réussite de Finchley.
- Il est utopique pour l'heure d'envisager que même à terme toutes les écoles CLC soient pleinement accessibles.
- CLC ne bénéficie pas d'aides publiques.

1.2. Les expériences de mobilité des jeunes de la FÉDÉE H : un vécu inégal

1.2.1. La réalité de la mobilité internationale

- La mobilité internationale vécue sous plusieurs formes : Erasmus, échanges organisés par les écoles, volontariat civique européen, Work Holiday Visa, stage, assistant de français langue étrangère, voyages d'agrément, Globe trotter...
- La mobilité internationale ambitionnée ou anticipée : études, engagements professionnels ou agrément. Les exigences en la matière se renforcent étant donné que les cursus d'école intègrent de plus en plus de séjours linguistiques.

1.2.2. Quels problèmes ?

- Constat général :
 - Méfiances réciproques des jeunes handi et des organismes d'accueil aboutit à un renforcement mutuel des peurs qui fait boucle.
 - Pour l'instant, et même à CLC, c'est à l'étudiant de s'adapter au dispositif existant.
 - L'approche doit rester individuelle, car chacun doit connaître ses limites.
 - Certains jeunes ne connaissent pas leurs limites et ne veulent pas les connaître.

- Le prétexte sécuritaire :
 - L'affluence enregistrée par une école pendant la haute saison la rendrait inadaptée aux non-voyants. Ceux-ci sont priés de fréquenter l'école en septembre.
 - Impossible de faire monter un non voyant dans un bus à l'étranger alors même que les conducteurs de bus précédents du même bus acceptaient de faire monter le jeune. Il en va de même pour un jeune en fauteuil qui doit effectuer un voyage à l'étranger en bus. Prétexte : responsabilité du conducteur engagé en cas d'accident.

- L'accès aux cours :
 - Les supports sont souvent inadaptés. Comment rendre adapté un livre de langue avec illustrations à un DV ? En tous les cas l'étudiant est tributaire de la bonne volonté de l'école.
 - Le coût de l'adaptation : coût éventuel par un service de numérisation qui accepte l'idée de compenser par des numérisations pour accéder aux cours.
 - La solution du cours particulier : particulièrement adapté aux étudiants déficients visuels car la méthode basée sur la conversation exploite au mieux leurs capacités développées en compensation du handicap ; un problème majeur : le coût.

- Autour des cours : transport, logement, vie en famille, loisirs ...
 - Problème de l'accompagnement initial : Compagnie aérienne, ferroviaire... qui organise le transport jusqu'au lieu d'études ? Est-ce l'étudiant qui doit prendre en charge le transport ou bien est-ce la compagnie ?
 - Dans certaines écoles, peu de familles acceptent un étudiant avec un handicap.
 - Être accueilli par une famille présente cet avantage de ne rien avoir à gérer, en contrepartie risque fort de « cocooning ».

- L'épineuse question juridique :
 - Actuellement le problème juridique est surmonté en proposant à chaque jeune de renseigner un formulaire de décharge de responsabilité.
 - Il s'agit d'une mesure intérimaire ; quid du jour où un accident se produira vraiment ? La famille et le jeune se trouveront démunies.

2. Solutions, positions dans la négociation et propositions :

2.1. Comment optimiser la préparation du séjour

- Prise de contact précoce :
 - Contacter soi-même le plus en amont possible l'école ou la structure accueillante
 - Travailler avec un référent et un seul

2.2. Des positions divergentes :

- Situation d'un problème :
 - La recherche d'économies d'échelles permettrait de réduire considérablement les coûts liés à un séjour linguistique pour les jeunes handicapés. Ainsi par exemple plusieurs jeunes déficients visuels pourraient facilement partager un cours de conversation dispensé par un enseignant.
 - Ce qui est évident pour ce type de handicap le serait également mais certes moins évidemment pour d'autres handicaps.
- Position des jeunes de la FÉDÉEH :
 - Il n'est pas souhaitable d'organiser des voyages groupés de jeunes handicapés pour des raisons philosophiques. Comment inclure ces groupes de jeunes parmi les jeunes sans handicap ? Les jeunes avec un handicap risquent d'être rapidement marginalisés par rapport à l'ensemble des structures d'une école.
 - Pour des raisons pratiques il est difficile de monter ces voyages groupés. Comment rassembler trois jeunes sur un même créneau horaire pour partir sur le même site ?
- Position CLC :
 - Les travaux ne seront engagés à Flinchley que s'il est avéré que la demande pourra couvrir les coûts d'adaptation supportés par l'offre.

2.3. La solution : créer un partenariat FÉDÉEH-CLC

- CLC entre en jeu :
 - L'interlocuteur resterait l'organisme de séjour.
 - CLC mettrait en place un référent spécialisé handicap.
 - CLC organiserait un audit sur fonds propres.
- La FÉDÉEH ... :
 - ... organiserait une sorte d'audit des besoins notamment de ceux exprimés par les personnes avec un handicap moteur, PMR.
 - ... solliciterait des financements ou aiderait CLC à en solliciter : L'Europe ? L'AGEFIPH ? La MDPH ? Prix Entreprises FÉDÉEH ? Abattement fiscaux ? Bourses qui ne sont pas exploitées ? CROUS : peut-il financer les aides au départ ? Bourse Erasmus ?
 - ... contribue à développer une société civile internationale des jeunes avec un handicap. Cf. Le projet d'échanges avec des étudiants américains handicapés et le projet avec la bourse Fulbright. Il en procèdera un tissu social handisensible qui devrait faciliter l'accueil.

Conclusion :

- Idée : demander à CLC de faire des simulations de devis pour des cours groupés jeunes handicapés.
- Si cours groupés assurer le maximum d'insertion dans la vie sociale de l'école et dans le pays dans les temps hors cours.